



DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE

LE MÉTIER

Les directeurs d'établissement ou de service d'intervention sociale conduisent l'action d'un ou plusieurs établissements, à partir d'un pilotage stratégique.

Ils assurent le management des ressources humaines, et animent l'équipe de direction. Ils sont responsables de la gestion économique, financière et logistique de l'établissement ou du service. Ils initient et développent les partenariats et le travail en réseau.

Ils contribuent à l'évaluation des politiques sanitaires et sociales mises en place sur un territoire, en y apportant leur expertise et en développant une vision stratégique, en particulier à travers les projets d'établissement.

CONTENU DE LA FORMATION

Bloc 1 : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec les politiques sociales

Bloc 2 : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service.

Bloc 3 : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service.

Bloc 4 : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service.

Flashez pour avoir tout le détail de la formation



LA FORMATION

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES)

Niveau 7- RNCP368

Certificateurs : Ministère de la Santé et de la Prévention –

Ministère chargé de la Solidarité

Echéance de l'enregistrement : 31/08/2027

Durée de la formation : **30 mois**

- 700 heures de cours
- 510 heures de stage

PRÉREQUIS POUR ENTRER EN FORMATION

Être titulaire au moins de :

- Un diplôme de niveau 6
- D'un diplôme d'État de niveau 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ou du Code de la Santé Publique
- Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.

MODALITÉS D'ACCÈS

Épreuve écrite et/ou orale de sélection pour entrer en formation

Validation des acquis de l'expérience

Eligible CPF

Nombre de stagiaires par promo : 15